

04 OCT. 2011

Direction départementale des Territoires
Service Territoires et Développement
Connaissance des Territoires
et Missions interministérielles

**RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION
DE CHANGEMENT D'EXPLOITANT**

Le Préfet de Lot-et-Garonne,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Conformément aux dispositions de l'article R.512-68 du code de l'environnement,

délivre à :

la société LAFARGE GRANULATS SUD (LGS), dont le siège social est situé Parc Cézanne II-Bât. 1 - 290, avenue Galilée - CS 80580 - 13594 Aix en Provence Cedex 3,

un récépissé au vu de la déclaration du 22 août 2011, faisant connaître le changement d'exploitant à la suite d'une opération de fusion-absorption de la société LES GRANULATS D'AQUITAINE par LAFARGE GRANULATS SUD

dans l'exploitation des installations de traitement des matériaux (rubrique 2515-1 de la nomenclature des installations classées) sur les communes de Brax, Lagruère, Montpouillan et Marmande

selon le tableau ci-après :

Arrêtés préfectoraux et récépissés de changement d'exploitant	Date des actes administratifs	Commune	Lieux-dits
AP n° 92-2514 Récépié	15.09.1992 11.01.2006	Brax	« Gary »
AP n° 90-1058 Récépié	30.05.1990 11.01.2006	Lagruère	« Grande Pièce »
AP n° 2003-203-24 Récépié	22.07.2003 11.01.2006	Montpouillan	« Le Pigat », « Le Choix »
AP n° 88-2112 Récépié	3.08.1998 11.01.2006	Marmande	« Coussan », « Bailas »

Agen, le 30 SEP. 2011
Pour le Directeur départemental,
Le chef de l'Unité

Laurent BELIN

Copies à :

- Lafarge Granulats Sud - Secteur Aquitaine (Saint Jean de Blaignac - 33420)
- Ut DREAL
- Messieurs les maires de Brax, Lagruère, Montpouillan et Marmande
- M. le sous-préfet de Marmande